

Voici d'ailleurs les détails des sommes qui nous ont donné les totaux ci-dessus :

RECETTES.	
Argent reçu pour primes.....	\$17,650.09
Billets reçus pour primes.....	5,600.00
Primes retardées.....	3,762.61
Reçu sur polices annulées.....	862.28
Dû par les agents.....	1,775.74
	\$29,650.72

DÉPENSES.	
Commissions, courtages, salaires aux agents, etc.....	\$8,739.82
Bureaux de Montréal et Québec, salaires.....	2,641.92
Honoraires de médecins.....	2,294.50
Loyers.....	499.33
Impressions, etc.....	183.47
Revenus et dépenses continentes.....	3,136.94
Sinistres.....	10,250.00
Indemnités, classe ouvrière....	283.62
	\$28,029.60

Pour trouver le résultat réel des opérations de la compagnie nous avons donc éliminé des recettes tout ce qui provenait de versements sur le capital de même que nous avons retranché des dépenses, les frais d'organisation de la compagnie, qu'on ne saurait regarder comme des dépenses d'exploitation.

Cette dernière subdivision nous donnerait au compte du capital, les chiffres suivants :

Capital versé.....	\$31,600.00
Intérêts reçus.....	238.42
	\$31,838.42

EMPLOI :

Dépôt d'organisation	\$3,345.72
Dépôt statutaire.....	25,000.00
Espèces en caisse.....	171.47
Mobilier, etc.....	368.46
	28,885.65
Balance disponible.....	\$2,952.77
Surplus des recettes de primes.....	1,621.12
	\$4,573.89

Et l'actif actuel de la compagnie se composerait des sommes suivantes :

Dépôt légal.....	\$25,000.00
En caisse.....	171.47
Ameublement.....	368.46
Portefeuille.....	5,600.00
Primes retardées.....	3,762.61
Entre les mains des agents.....	1,775.74
Total.....	\$36,678.28

En face de ces chiffres qui sont fournis par le rapport officiel de la compagnie, une revue spéciale, l'Insurance and Finance Chronicle, affirme que :

"Il n'y a pas à nier le fait que "La Canadienne" est dans une position déplorable. Une partie considérable de son capital est engloutie, etc."

Comment peut elle arriver à cette conclusion ? C'est bien simple ; elle retranche des recettes 3 items formant en tout \$11,138.35 ; probablement parce que le rapport ayant été rédigé en français, elle n'en a pas compris le libellé.

Ces trois items sont inclus dans les recettes de revenu de toutes les compagnies d'assurance, qui les considèrent comme faisant partie des primes reçues pendant l'année ; pourquoi donc refuser le même privilège à "La Canadienne" qui, pour plus de clarté et pour être plus honnête envers le public a

fait la distinction entre les primes encaissées en argent et celles qui sont représentées par des billets promissoires ou qui sont encore entre les mains des agents ?

Nous avons dit en commençant qu'il nous répugnait de croire à de la mauvaise foi de la part du confrère ; ce qui nous porterait à croire plutôt que l'ignorance seule est responsable de son écrit c'est qu'il avoue lui-même qu'il ne comprend pas la situation des comptes de la compagnie. Mais dans ce cas, il a eu tort de vouloir en parler comme tout homme a tort de parler de ce qu'il ne connaît pas, surtout pour en faire la critique.

Il est vrai que l'état de compte présenté par "La Canadienne" n'est pas tout-à-fait dans les formes usitées parmi les compagnies anglaises et américaines ; en revanche, il est beaucoup plus simple, beaucoup plus clair et beaucoup plus honnête. L'aveu du confrère qu'il n'y comprend rien n'est pas de nature à donner une haute idée de ses connaissances en comptabilité d'assurances, ce qui est d'autant plus fâcheux qu'il rédige un journal d'assurances et s'y arroge à tort et à travers le droit de critiquer les compagnies qui lui déplaisent.

"La Canadienne" a été assez rudement éprouvée à ses débuts, elle ne s'en cache pas, mais elle peut montrer des recettes de revenu dépassant ses dépenses d'administration et ses sinistres ; cependant on l'attaque et on la déchire ; tandis qu'une compagnie plus forte au capital de \$3,000,000, ayant à sa tête des noms très connus, et qui vient déclarer son exercice avec un déficit réel de \$65,000 ; n'a reçu du confrère que de la réclame et des éloges.

Y aurait il décidément une raison inavouable pour traiter si différemment deux institutions canadiennes, l'une canadienne française et l'autre canadienne anglaise.

La maison O. Rollin & Cie, 1544 rue Ste-Catherine (ancienne maison A. F. Belleau & Cie) a constamment en mains, aux plus bas prix du marché, toutes les fournitures de ferronneries, quincaillerie, clous, etc, dont les entrepreneurs peuvent avoir besoin dans leurs travaux et elle sollicite respectueusement leur visite.

L'ECONOMISTE FRANÇAIS

PARTIE ECONOMIQUE

Les Vices des sociétés anonymes : les changements nécessaires dans les procédés d'administration, p. 449.

Les comptes de liquidation et les budgets extraordinaires de la guerre, p. 451.

Les doléances contre l'administration des chemins de fer de l'Etat en Prusse, p. 454.

Les Missionnaires en Chine, p. 455.

Les discussions de la Société d'économie politique : la gratuité de l'usage des canaux et rivières navigables est-elle conforme à la justice et favorable à la richesse public ? p. 458.

Lettre d'Angleterre : l'abaissement du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre ; le commerce extérieur du Royaume-Uni en mars ; les nouvelles sociétés de placements ; la refonte des monnaies d'or et les billets de banque en petites coupures, etc., p. 460.

Correspondance : le Comptoir d'Escompte, p. 462.

Bevue économique, p. 462.

Nouvelles d'outre-mer : Colombie, p. 463.

PARTIE COMMERCIALE

Revue générale, p. 463.—Sucres, p. 466.

Alcools, p. 466.—Prix courant des métaux sur la place de Paris, p. 466.—Cours des fontes, p. 466.—Correspondances particulières : Lyon, Bordeaux, le Havre

Marseille, p. 466.

REVUE IMMOBILIERE

Adjudications et ventes amiables de terrains et de constructions à Paris et dans le département de la Seine, p. 467.

PARTIE FINANCIERE

Banque de France ; Banque d'Angleterre ; Tableau général des valeurs ; Marché des capitaux disponibles ; Rentes françaises ; Obligations municipales ; Obligations diverses : Obligations du Crédit Foncier ; Actions des chemins de fer ; Institutions de Crédit ; Fonds étrangers ; Valeurs diverses ; Assurances ; Renseignements financiers : Recettes des Omnibus de Paris, de la Compagnie française de tramways et de la Compagnie du Canal de Suez ; Changes ; Recettes hebdomadaires des chemins de fer, p. 468 à 475.

L'abonnement pour les pays faisant partie de l'Union postale est : un an, 44 francs, 6 mois 22 francs. S'adresser aux bureaux ; Cité Bergère, 2, à Paris.

COMPTOIR DE LIQUIDATION

Résultat des opérations de la semaine terminée le 2 mai 1889 :

DATES.	BORDEREAUX.	BALANCES.
26 avril 1889	1,828,871	215,402
27 " "	1,330,204	163,166
28 " "	1'083,108	220,133
30 " "	1,498,202	137,414
1er mai 1889	1,211,930	234,345
2 " "	1,771,352	261,576

Totaux.....	\$8,723,867	1,280,036
Sem. précéd....	7,116,533	1,074,988
Sem. terminée le 4 avril.....	7,232,375	1,083,989

NOUVELLES SOCIETES

Jos. Lafrance & Cie, épiciers, Jos. Eugène Lafrance et Joseph Godbout, depuis le 23 avril.

Jos. Beaulieu & Cie, épiciers, Joseph Beaulieu et Auguste Bodard, depuis le 1er mai 1888.

Lafleur et Herguenin, quincailliers, Israël Léon Lafleur et Arthur Herguenin, depuis le 1er février.

Turcot et Leclerc, plombiers, Napoléon Turcot et Joseph Leclerc, depuis le 24 avril.

Alphonse & Henry, hoteliers, Alphonse Perreault et Henry Riendeau, depuis le 26 avril.

P. Franson & Co, tonneliers, Peter Franson et Aron Gabriel Collins, depuis le 25 avril.

J. London & Co, marchands de hardes, Mad. Esther Dannilivitch veuve de Meyer Stain et Joseph London, depuis le 1er mai.

DISSOLUTIONS DE SOCIETES

La société existant sous la raison sociale Jos. Beaulieu & Cie, épiciers, entre Joseph Beaulieu et Auguste Bodard a été dissoute le 25 avril.

La société existant sous la rai-

son sociale Laurier et Malo, menuisiers, entre Méderic Laurier et Jean Malo a été dissoute le 26 avril.

La société existant sous la raison sociale Bélair et Grimard entrepreneurs entre Aristide Bélair et Edouard Grimard, a été dissoute le 15 mars.

La société devant exister le 1er mai et enregistrée sous la raison sociale J. London & Cie, marchands de hardes faites, entre Dame Esther Dannilivitch veuve de Meyer Stein et Joseph London, a été dissoute le 30 avril.

RAISONS SOCIALES.

Riendeau & Cie, Dame Marie Délicia Poulin, épouse de Elzéar Joseph Riendeau, fait seul sous cette raison sociale, le commerce des meubles, billards etc, (et tient une salle de billard) depuis le 25 avril.

A. Daoust & Cie, Dame Marie Reisseau dit Sans-Cartier, épouse de Antime Daoust, fait seule sous cette raison sociale, le commerce de boucherie, marchande de poisson, fruits etc, depuis le 25 avril.

M. Berthiaume & Cie, Dame Anna Massé, épouse de Moïse Berthiaume, de Ste Marthe, fait seule et à cette place, sous la raison sociale ci-dessus, un commerce général tient un hotel et fabrique de la brique, depuis le 26 avril.

F. F. Ferland & Cie, Dame Sophie Ferland, épouse de Fabien François Ferland fait seule, sous cette raison sociale, affaires comme contracteur-menuisier.

C. M. Murray & Cie, Dame Harriet Permelia McCarthy, épouse de Charles Minisler Murray, fait seule sous cette raison sociale, le commerce d'hotelier, depuis le 30 avril.

J. London & Co, Dame Esther Dannilivitch, veuve de Meyer Stein, fait seule sous cette raison sociale le commerce de hardes faites, depuis le 1er mai.

DISCONTINUATION DE RAISONS SOCIALES

La raison sociale "Montreal Merchants and Traders Protective Association" composée de James R. Brown a cessé d'exister le 22 avril, M. James R. Brown fait le même genre d'affaires, depuis ce jour, sous le nom de "Merchants Protective Association."

AVIS

Nous autorisons le public, et plus particulièrement nos assurés, que le nommé O. Lambert, de la cité de Trois-Rivières, qui a été notre agent ne peut plus et ne peut recevoir d'argent pour "La Canadienne."

F. N. BELCOURT,

Directeur.

Montréal, 29 avril 1889.

G. BERLINGUET

Entrepreneur Sculpteur

288, Rue Craig, MONTREAL

Se charge de toutes espèces de travaux en Sculpture, Décors pour Eglises, Autels, Chaires, Edifices, etc. Spécialité de Poteries d'Escaillers. Modèles pour le Plâtre et la Fonte exécutés à court délai. 23 mars 1888.